



Maltraitance des personnes âgées, aspects et soins médico-légaux

Programme d'action cantonal valaisan

« Promotion de la santé des seniors »

Cathy Berthouzoz, coordinatrice plateforme 60+, Promotion Santé Valais

3 novembre 2017



La Source.

Institut et Haute
Ecole de la Santé

Plan du cours

- Objectif
- Cadre cantonal
- Domaines prioritaires
- Contraintes nationales
- Mesures prioritaires
- PAC VS « Promotion de la santé des seniors »
- Conclusion

Objectif

- Connaître la genèse d'un plan d'action cantonal de promotion de la santé des seniors et les mesures concernant la maltraitance



Cadre cantonal – Promotion Santé Valais

- Association avec comme but d'améliorer la santé de l'ensemble de la population valaisanne

Domaine promotion de la santé



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
CENTRE ALIMENTATION ET MOUVEMENT
ZENTRUM FÜR ERNÄHRUNG UND BEWEGUNG



CIPRET
VALAIS - WALLIS



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
ANTENNE SIDA
VALAIS ROMAND



femmesTISCHE

PREMIS, Prévention
du Rejet des
Minorités Sexuelles



Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
PLATEFORME 60+
PLATTFORM 60+



senso5
FONDATION



Commune en santé



entreprise
en santé



réseau d'écoles21
réseau cantonal d'écoles en santé
valais

Autres domaines



CENTRE DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN
ZENTRUM FÜR BRUSTKREBSSCREENING
VALAIS - WALLIS



Santé scolaire

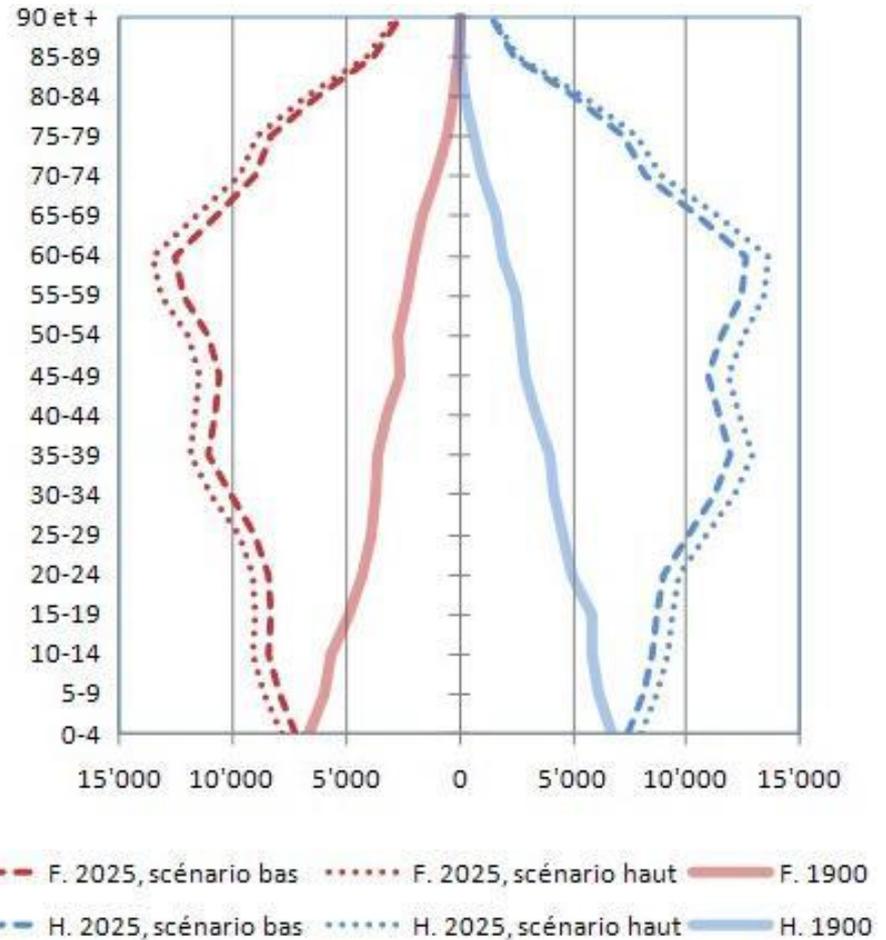


LIGUE PULMONAIRE VALAISANNE
LUNGENLIGA WALLIS

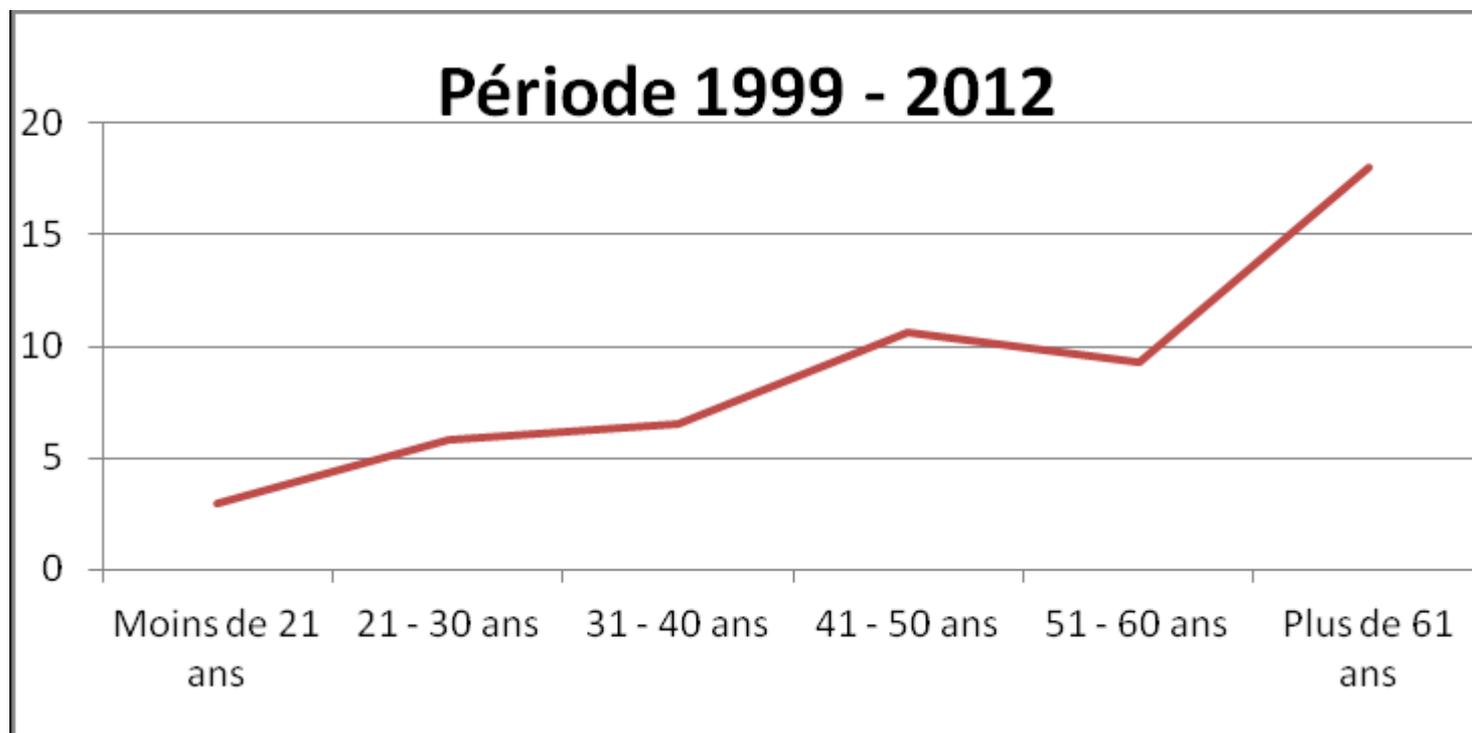
Cadre cantonal – Contexte démographique

“ON NE PEUT
S'EMPÊCHER DE VIEILLIR,
MAIS ON PEUT
S'EMPÊCHER DE DEVENIR
VIEUX.”
HENRI MATISSE

Pyramide des âges, Valais,
comparaison 1900-2025.
Source OFS, OVS



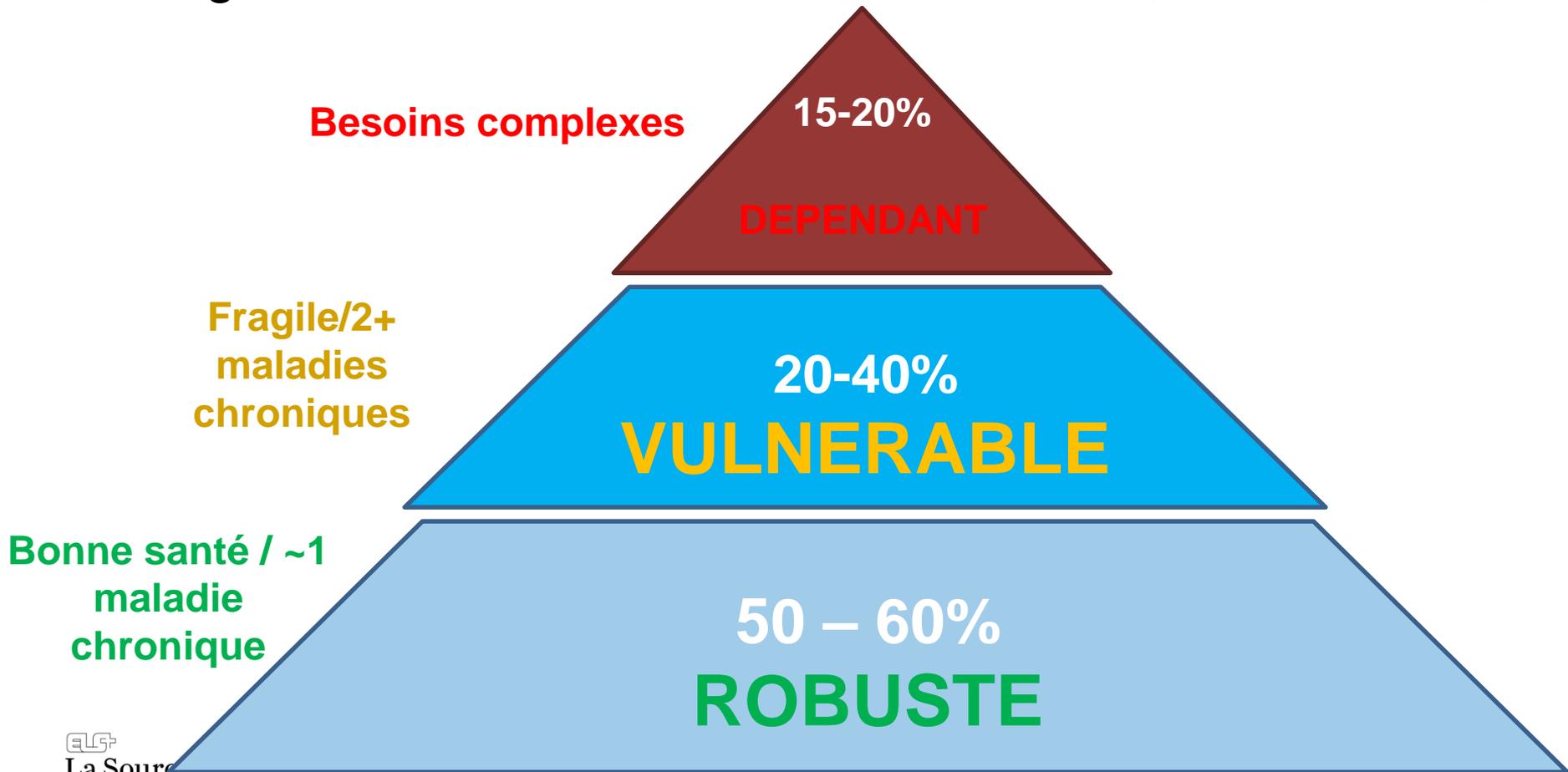
Cadre cantonal – Etat sanitaire



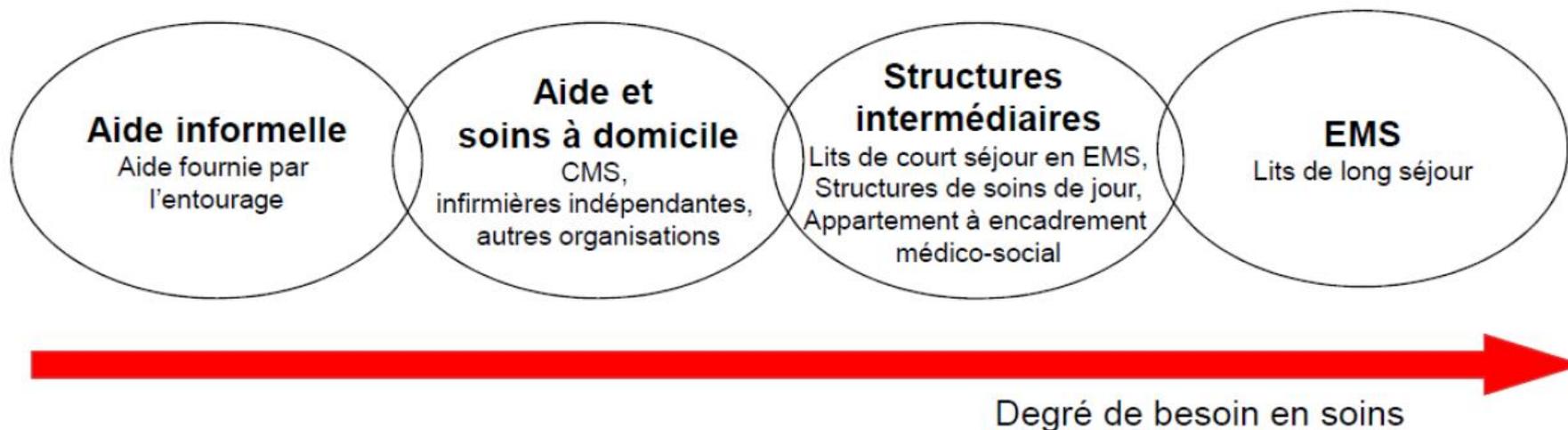
Nombre de suicides par classes d'âge. Source : Police cantonale valaisanne

Cadre cantonal – Groupes cibles

Dès l'âge de 60 ans, avant l'entrée en retraite (moment charnière)



Cadre cantonal – Groupes cibles



Nombre d'infirmières indépendantes:

2010 : 12 (6.8 EPT)

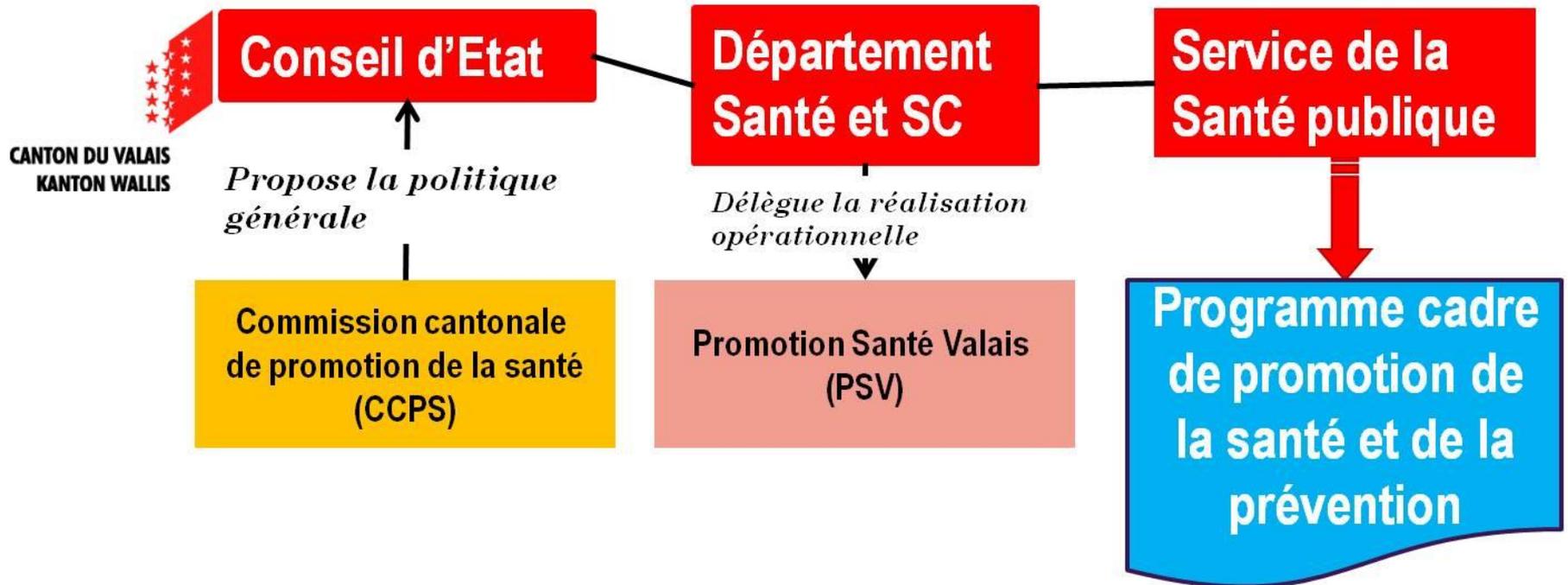
2013 : 28 (16.9 EPT)

Nombre d'heures de soins à domicile des infirmières indépendantes:

	65+	80+	
2010	1'198	2'227	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="margin-right: 10px;">↓ x2</div> <div style="margin-right: 10px;">↓ x4</div> </div>
2011	2'112	5'423	
2012	4'196	5'753	
2013	5'103	8'148	

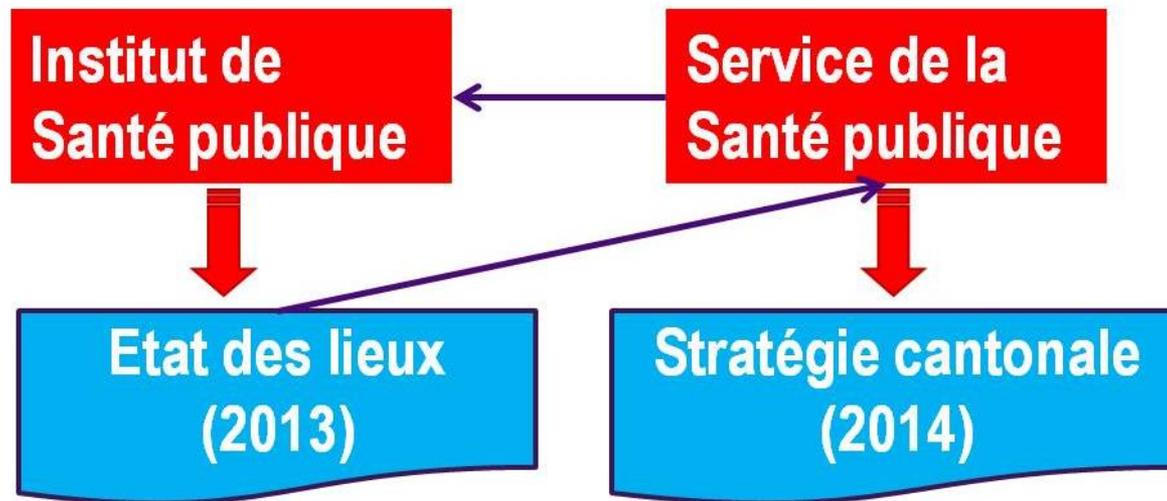
Source: Le système de santé valaisan.
Annuaire statistique 2015. OVS

Cadre cantonal – Instances



Cadre cantonal – Programme cadre de promotion de la santé 2011-2014

- La santé des plus de 65 ans est une priorité.



Cadre cantonal – Stratégie cantonale

- Objectifs stratégiques
 - Vieillir en bonne santé et maintenir la qualité de vie future des 60+, favoriser leur autonomie et indépendance
 - Maintenir le lien social et favoriser l'intégration dans la vie sociale des 60+
 - Soutenir et développer des mesures de promotion de la santé équitables et accessibles sur tout le territoire cantonal
 - **Prévenir la maltraitance envers les aîné-e-s et favoriser les bonnes pratiques**
 - Coordonner et mettre en réseau les acteurs

Cadre cantonal – Loi sur la santé

- Article 41 : Système de déclaration et de gestion des incidents
 - Dans le cadre de leur engagement en faveur de la sécurité des patients et de la qualité des soins, les établissements sanitaires du canton mettent en place un système de déclaration et de gestion des incidents médico-hospitaliers.

En 2016, il y a eu 4 plaintes contre EMS

En 2017, il y a eu 1 plainte contre EMS

Cadre cantonal – Loi sur la santé

- Article 44 : Déclaration des incidents
 - 1 Chaque collaborateur d'un établissement sanitaire est tenu de déclarer les incidents qu'il constate.
 - 2 Les modalités de la déclaration sont précisées par voie d'ordonnance.
 - 3 L'immunité disciplinaire du déclarant et des collaborateurs de l'établissement impliqués dans un incident simple est garantie.

Cadre cantonal – Loi sur la santé

- Article 85 : Catégories

1 Les établissements et les institutions sanitaires se répartissent notamment dans les catégories suivantes:

- a) établissements hospitaliers;
- b) centres de chirurgie de jour et institutions analogues;
- c) établissements médico-sociaux pour personnes âgées;
- d) centres médico-sociaux;
- e) établissements de cure balnéaire;
- f) instituts médico-techniques liés aux hôpitaux;
- g) laboratoires d'analyses médicales;
- h) cliniques dentaires;
- i) ligues de santé, autres centres de compétences et institutions spécialisées.

2 Le Conseil d'Etat peut définir d'autres catégories d'établissements ou institutions sanitaires, notamment des établissements intermédiaires entre les catégories citées au précédent alinéa, des instituts de recherche ainsi que des établissements ou institutions spécifiques dont la création ou l'exploitation est dictée par des dispositions légales fédérales, en particulier par les dispositions du code civil sur la privation de liberté à des fins d'assistance et le droit pénal des mineurs.

Cadre cantonal – Loi sur la santé

- Article 90 Devoir d'information
 - 1 Toute modification relative aux conditions d'octroi de l'autorisation doit être communiquée sans retard au département.
 - 2 Tout dysfonctionnement important lié à la prise en charge ou aux droits des patients doit être signalé sans délai au département, qui le soumet pour préavis à la Commission de surveillance des professions de la santé ou à la Commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins.

Une infirmière du service de la santé publique visite chaque EMS chaque 5 ans au minimum en annonçant sa visite à l'avance.

La dotation en personnel est contrôlée chaque année par le SSP.

Les EMS rendent un rapport qualité au médecin cantonal chaque année.

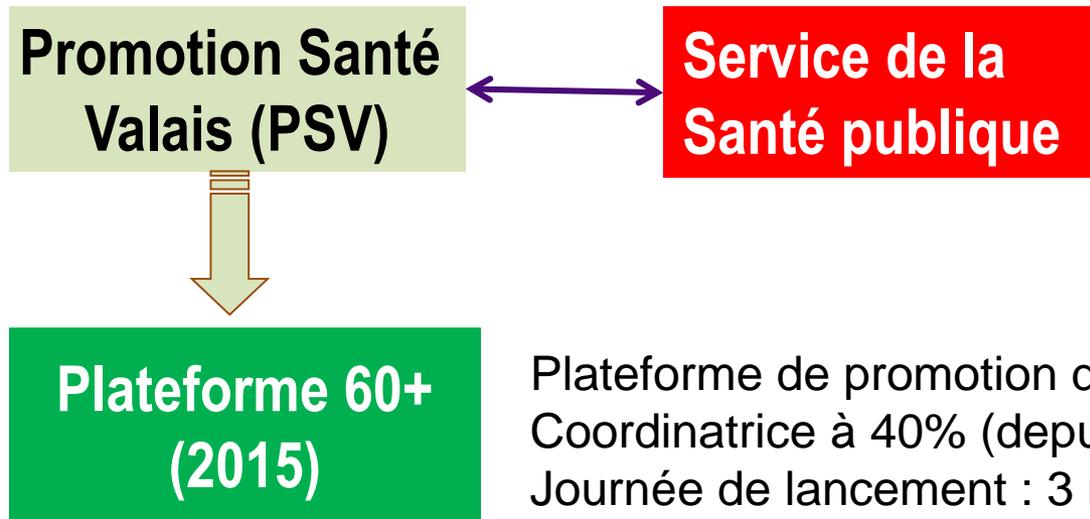
Cadre cantonal – Stratégie cantonale

- Domaines prioritaires
 - Informer/Orienter/Former
 - Bouger/Manger/Prévenir les chutes
 - **Prévenir la maltraitance**
 - Socialiser
 - Prévenir les addictions

Cadre cantonal – Programme cadre 2015-2018

- Axe d'intervention «Qualité de vie des personnes de 60 ans et plus» : développer un programme cantonal et une mise en réseau des prestations de promotion de la santé auprès des 60 ans et plus.

Cadre cantonal – Plateforme 60+



Cadre cantonal – Coordination 60+

- élaboration et pilotage du programme cantonal de promotion de la santé 60+ afin de garantir des prestations de base sur l'ensemble du territoire cantonal;
- coordination et suivi du programme et des projets de promotion de la santé des 60+, ceci en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés, publics ou privés, tels que Pro Senectute et les centres médico-sociaux ;

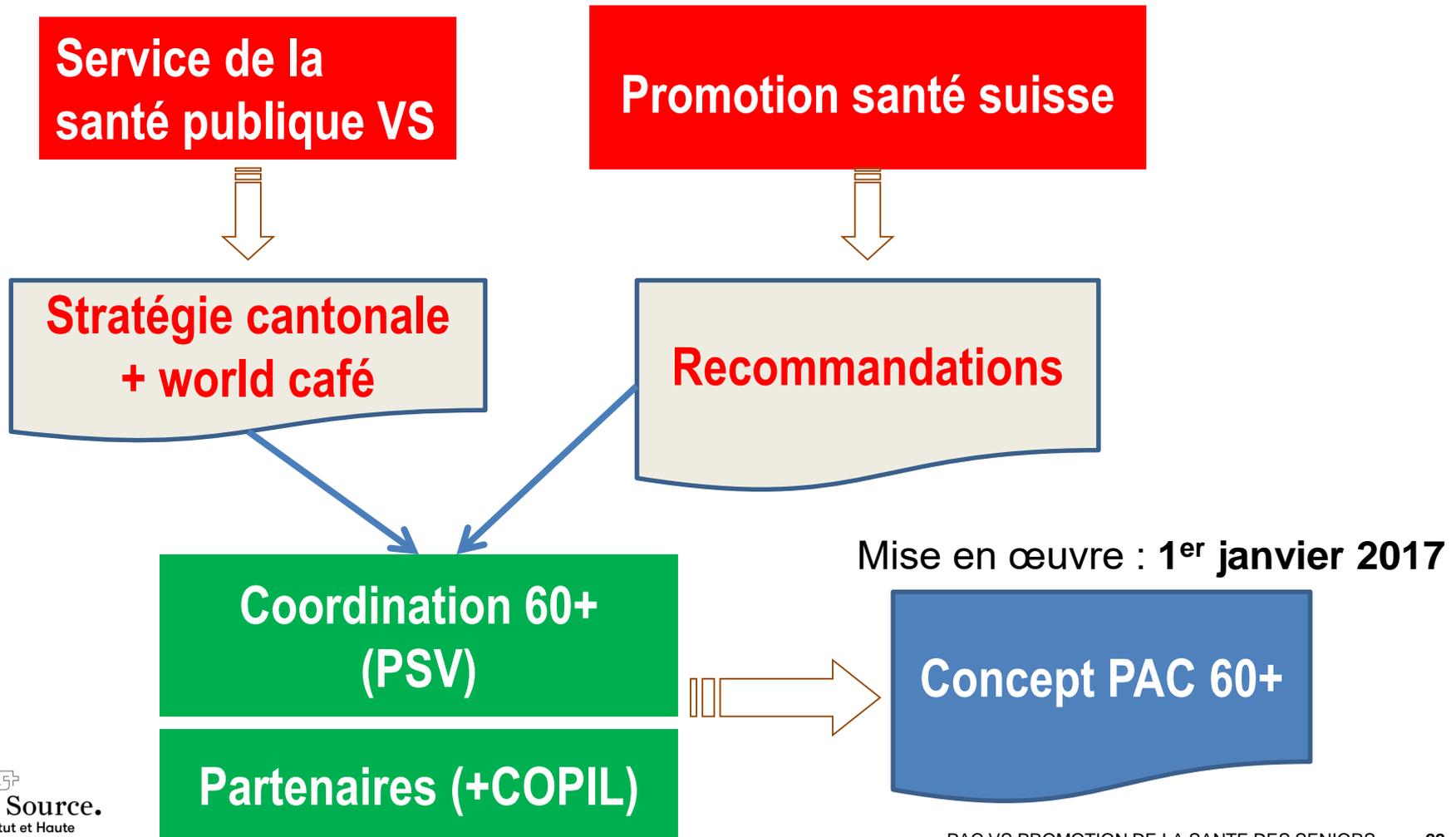
Cadre cantonal – Coordination 60+

- incitation des acteurs et des communes à la mise en place de mesures du programme ;
- soutien à la mise en oeuvre des projets concernant les mesures du programme cantonal ;
- mise sur pied d'une évaluation du programme

Cadre cantonal – Coordination 60+

- mise en place du réseau des acteurs cantonaux ;
- renforcement des synergies entre les acteurs du domaine ;
- information à la population par le biais des médias
- réponse aux demandes des différents partenaires
- organe consultatif pour le Comité de gestion du fonds cantonal et pour la Commission cantonale de promotion de la santé.

Cadre cantonal – Programme d'action cantonal



Contraintes nationales – Impact

- Avec une bonne santé physique et psychique, les personnes âgées peuvent rester autonomes le plus longtemps possible et ont une qualité de vie favorable à la santé.
- Les maladies psychiques sont en recul.
- Les différences au niveau de la santé et liées à l'origine socio-économique sont réduites (égalité des chances).
- L'admission précoce en maison de retraite est évitée.
- L'augmentation prévue du coût des soins et des frais médicaux recule.

Contraintes nationales – Méthodes

- 8 principes fondamentaux :
 - Priorités et principes clés de la promotion de la santé (salutogénèse, égalité des chances, autonomisation, approche setting et participation)
 - Mise en réseau et échange (acteurs existants, interdisciplinarité, conférence et formations continues)
 - Approche par phase de vie (groupes cibles prioritaires)
 - Structure (4 niveaux : interventions, policy, mise en réseau et information au public)
 - Critères de qualité (quint-essenz)
 - Durabilité (pérennité)
 - Finances (participation du Canton à hauteur de 50% minimum)
 - Orientation sur l'impact (continuellement évalué)

Contraintes nationales – Catégories d'objectifs

- Environnement matériel
- Environnement social
- Ressources personnelles, comportement



Contraintes nationales – Types de mesures

- Interventions
- Policy
- Mise en réseau
- Information au public
-

Mesures prioritaires – Information/orientation/formation

- Promotion des offres pour seniors
- Cours de préparation à la retraite
- Formation continue « Promotion de la santé de la personne âgée »
- Journées thématiques interdisciplinaires
- Coordonner et renforcer les offres pour proches aidant-e-s
- Visites préventives à domicile, pour aîné-e-s et proches aidant-e-s

Mesures prioritaires – Alimentation/Activité physique/Prévention des chutes

- Activité physique ESA pour tous
- Tables pour seniors
- Intervention précoce envers la dénutrition
- Prévention des chutes

Mesures prioritaires – Prévenir la maltraitance, promouvoir la bienveillance

- Promotion du bien-être psychique des personnes âgées

Mesures prioritaires – Préserver le lien social

- Maintien du lien social par des activités collectives

Mesures prioritaires – Prévention des dépendances

- Renforcer les entretiens de polymédication
- Campagne contre l'abus de substances

Mesures prioritaires – Mesures transversales

- Coordination 60+
- Politique communale
- Label Commune en santé 60+

PAC – Objectifs cantonaux

Objectif national	Objectifs du programme cantonal
B1/B4/D1/D3	Les communes offrent un cadre de vie favorable à la santé physique (alimentation, activité) et psychique des seniors.
B3/D2	Les seniors et leurs proches ont facilement accès aux offres de conseil/soutien relatives à la santé physique (alimentation, activité) et psychique des seniors.
B5/D4	Les principales personnes de référence ¹ connaissent et appliquent des mesures efficaces qui leur donnent les moyens de renforcer la santé physique (alimentation, activité) et psychique des seniors.
B6/D5	Les seniors connaissent et appliquent des mesures efficaces de promotion de la santé physique (alimentation, activité, prévention des chutes) et psychique.
B6	Les seniors connaissent les risques de chutes liés à la polymédication.
D4	Les proches aidant-e-s connaissent et appliquent des mesures efficaces pour prendre soin de leur santé.

Environnement matériel – Communes

- Les communes offrent un cadre de vie favorable à la santé physique (alimentation, activité) et psychique des seniors.
 - Politique communale
 - Label Commune en santé 65+

Environnement matériel – Facilité d'accès aux offres

- Les seniors et leurs proches ont facilement accès aux offres de conseil/soutien relatives à la santé physique (alimentation, activité) et psychique des seniors.
 - Promotion des offres pour seniors
 - **Visites préventives à domicile, pour aîné-e-s et proches aidant-e-s**
 - Coordination 60+

Environnement social – Professionnel.le.s

- Les principales personnes de référence sont sensibilisées par des mesures efficaces qui leur donnent les moyens de renforcer la santé physique (alimentation, activité) et psychique des seniors.
 - Formation Continue Promotion de la santé des seniors
 - Journées thématiques interdisciplinaires
 - Intervention précoce envers la dénutrition
 - **Promotion du bien-être psychique des seniors**

Environnement personnel – ressources personnelles

- Les seniors connaissent et appliquent des mesures efficaces de promotion de la santé physique et psychique.
 - Activité physique ESA pour tous
 - Prévention des chutes
 - Tables pour seniors
 - Maintien du lien social via des activités collectives
 - Cours de préparation à la retraite
 - Campagne abus de substances

Environnement personnel – ressources personnelles

- Les seniors connaissent les risques de chutes liées à la polymédication
 - Renforcer les entretiens de polymédication
- Les proches aidant.e.s connaissent et appliquent des mesures efficaces pour prendre soin de leur santé
 - **Coordonner et renforcer les offres pour proches aidant-e-s**

Synthèse Maltraitance

- Axe professionnel.le.s : Promotion du bien-être psychique des personnes âgées :
 - Cours pour professionnel.le.s des CMS (Alter Ego)
 - Cours pour apprenant.e.s santé et service communautaire (Prendsaplace)
- Axe personne âgée : Visites préventives à domicile, pour aîné.e.s et proches aidant.e.s
- Axe proches : Coordonner et renforcer les offres pour proches aidant.e.s

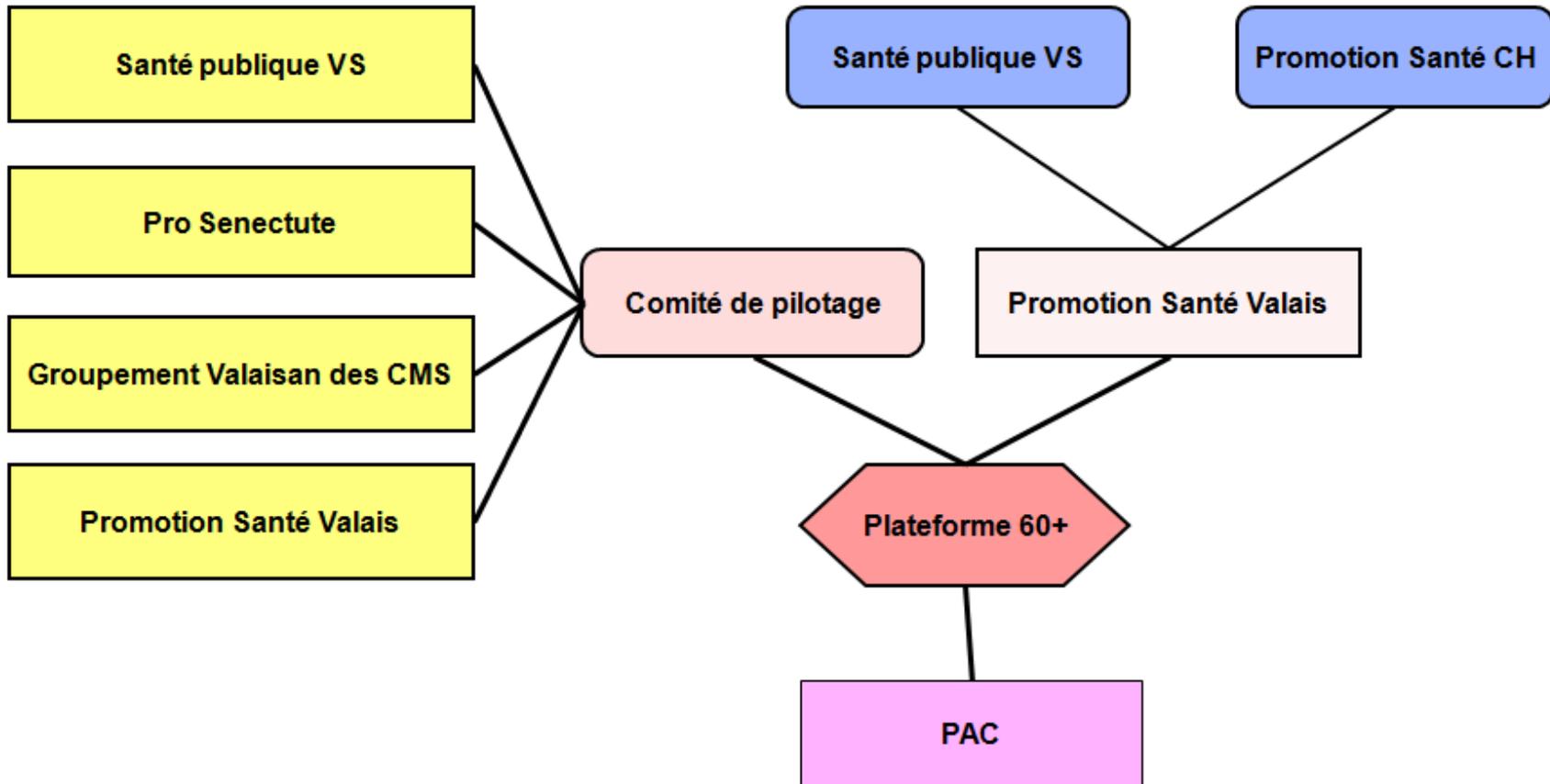
PAC – Vision

- Les seniors valaisan-ne-s vivent en bonne santé physique et psychique, grâce à une alimentation équilibrée, de l'activité physique en suffisance et des interactions sociales épanouissantes; ils et elles vivent autonomes et indépendant-e-s le plus longtemps possible.

“J'AI DÉCIDÉ D'ÊTRE HEUREUX PARCE
QUE C'EST BON POUR LA SANTÉ.”

VOLTAIRE

PAC – Organigramme



PAC – Partenaires principaux

- Alter ego : promotion du bien-être psychique
- Fondation Senso 5 : intervention précoce en dénutrition
- Groupement valaisan des CMS : visites préventives à domicile
- Pro Senectute : activité physique, tables, activités collectives et prévention des chutes

PAC – Autres partenaires

- Addiction-Valais
- Alzheimer VS
- Association des proches aidants VS
- Bénévolat VS
- Commune en santé
- Croix-Rouge VS
- Service de l'intégration
- Fédération Valaisanne des communes
- GeroFo
- HES-SO Valais
- Pharmavalais
- Prendsaplace
- Société médicale du Valais

PAC – Projets pilotes et évaluation

- la boîte à outils Senso5
- l'extension du label Commune en santé aux 65+
- les visites préventives à domicile, pour aîné-e-s et proches aidant-e-s



PAC – Financement

- 50% : Promotion Santé Suisse
- 50% : Canton du Valais :
 - Département de la santé
 - Promotion Santé Valais
 - Les CMS
 - Pro Senectute
 - Autres donateurs



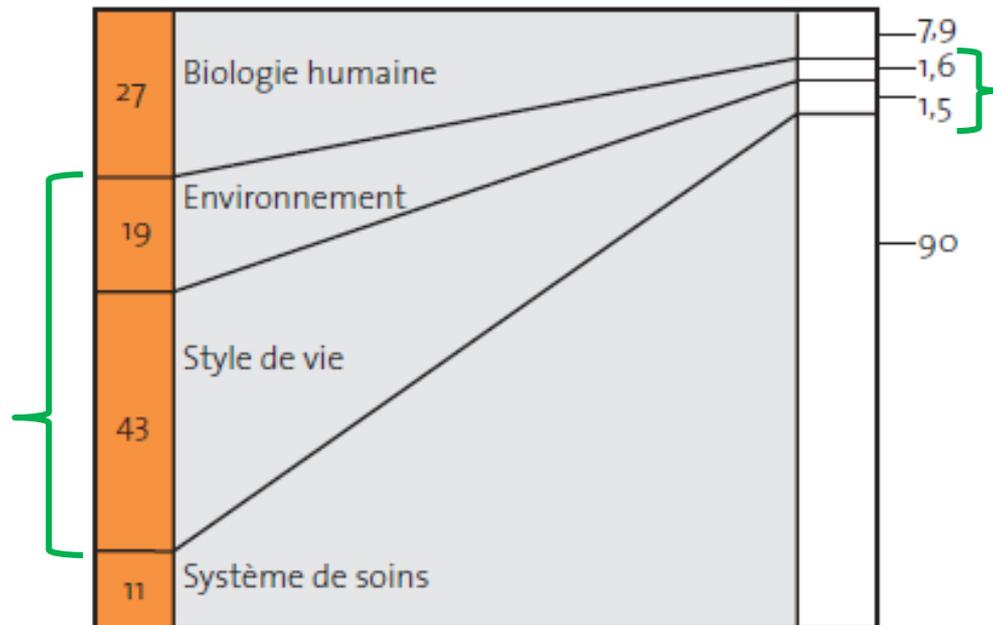
PAC- Etapes

1	Planification détaillée et budget	Novembre 2016-2017-2018-2019
2	Début du PAC	1 ^{er} janvier 2017
3	Rapports d'activités annuels	Janvier 2018-2019-2020
4	Fin du PAC	31 décembre 2020
5	Rapport quadriennal final	Mars 2021

Conclusion

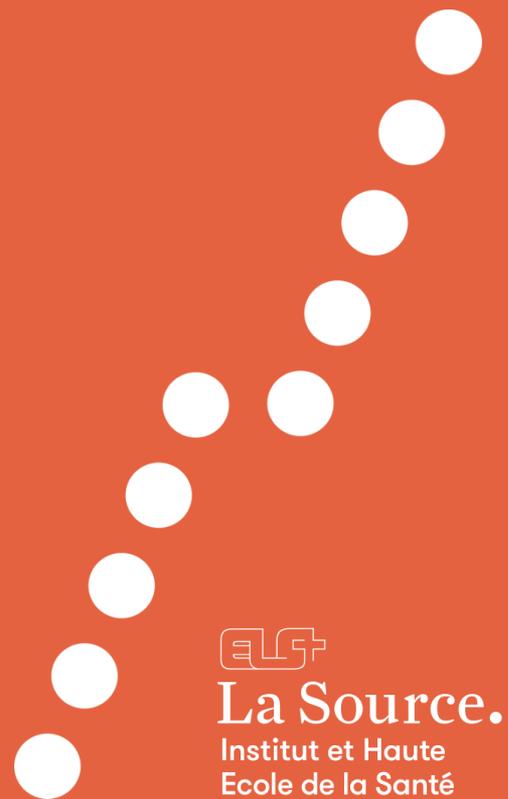
- Processus lent de l'analyse des besoins (2010) à la réalisation (2017)
- La promotion de la santé fait beaucoup avec peu

Contribution potentielle à la réduction de la mortalité (en pourcentage)



Affectation actuelle (1976) des dépenses de santé aux Etats-Unis (en pourcentage)

Merci de votre attention.



La Source.

Institut et Haute
Ecole de la Santé

Liens, illustrations

- <http://www.ecolosoignies.be/site/spip.php?article116>
- <http://www.bouzyenchampagne.com/aines.php?page=bouzy>
- <http://www.actu-environnement.com/ae/news/inegalites-sociales-environnement-comportements-13808.php4>
- <http://www.brunet.ca/fr/conseils/l-alimentation-chez-la-personne-agee.html>